

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 26 juin 2023 portant nomination des membres de la Commission d'agrément des podologues

A.M. 04-07-2024

M.B. 08-11-2024

La Ministre en charge de l'agrément des prestataires de soins de santé,

Vu la loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé, l'article 88 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 novembre 2021 fixant la procédure d'agrément des praticiens des professions paramédicales, l'article 4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 juin 2023 portant nomination des membres de la Commission d'agrément des podologues ;

Considérant que Monsieur VANDERLIN Vincent est démissionnaire ;

Considérant que l'Académie de Recherche et de l'Enseignement supérieur a proposé un membre enseignant une formation menant à la profession de podologue en remplacement de Monsieur VANDERLIN Vincent ;

Considérant que les membres visés à l'article 1^{er} remplissent les conditions fixées à l'article 4 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 novembre 2021 précité ;

Considérant qu'il convient de nommer un remplaçant à Monsieur VANDERLIN Vincent,

Arrête :

Article 1^{er}. - à l'article 1^{er}, 2^o, de l'arrêté ministériel du 26 juin 2023 portant nomination des membres de la Commission d'agrément des podologues sont apportées les modifications suivantes :

- Monsieur Vincent VANDERLIN est remplacé par Monsieur Adrien BURET, en tant que membre effectif ;

- Monsieur Adrien BURET est remplacé par Madame Mathilde VAN DEN BERG, en tant que membre suppléant.

A l'article 1^{er}, 3^o, du même arrêté, le mot « optométristes » est remplacé par le mot « podologues ».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 04 juillet 2024.

La Ministre en charge de l'agrément des prestataires de soins de santé,

F. BERTIEAUX